



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/08/2023

N/Réf. :		AUDERGHEM. Forest de Soignes - Chaussée de Wavre
Gest. :	AUD30001_712_PUN	(= site classé)
Corr DPC:	GM/BL	PERMIS UNIQUE : Remplacer et agrandir le bâtiment administratif
NOVA :	B. Lefrancq	accessoire à un équipement (déchèterie Recypark)
Corr DU:	02/PFU/1905452	Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 03/08/2023
	A.Berry/F. Ekila	

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

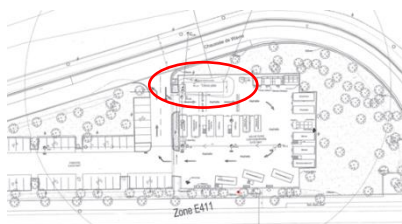
En réponse à votre courrier du 03/08/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 23/08/2023, concernant la demande sous rubrique.

L'objet de la demande est compris dans le site classé de la Forêt de Soignes, classé comme site par AR du 02/12/1959.

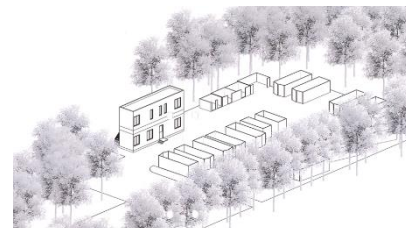
La demande porte sur le remplacement de deux constructions préfabriquées qui abritent les locaux administratifs, le vestiaire et les sanitaires du Recypark par un nouveau bâtiment de deux niveaux, placé sur plots. La nouvelle construction devrait offrir des meilleures conditions d'utilisation et un plus grand confort aux gestionnaires du site. Tout comme les constructions existantes, le nouveau bâtiment serait une construction préfabriquée, revêtue d'un bardage et des menuiseries en PVC blanc. L'implantation correspond à celle existante, avec une diminution de l'emprise au sol.



© GoogleEarth



Implantation et axonométrie – extr. du dossier de demande



Proposition d'avis

La CRMS émet un avis favorable sous conditions sur la demande.

Tout comme dans la situation existante, la nouvelle construction est purement fonctionnelle sans qualité architecturale. Considérant le contexte dans lequel elle s'inscrit, la CRMS ne s'oppose cependant pas à la réalisation de ce nouveau bâtiment qui permettra d'améliorer les conditions de travail des gestionnaires du site.

La CRMS demande cependant de prévoir la plantation de quelques nouveaux arbres pour diminuer la visibilité du nouveau bâtiment et pour densifier l'écran de verdure du côté de la chaussée de Wavre (arbres de dimensions 16/18 ; essences indigènes qui sont compatibles avec les plantations déjà présentes sur le site) Une proposition concrète sera soumise à l'approbation préalable de la DPC.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. à : blefrancq@urban.brussels; aberry@urban.brussels; fekila@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels